



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 05 décembre 2025

Compte tenu du décès du gérant, Madame Marjean Curtis , survenu en octobre 2025 ,
Conformément aux dispositions combinées des articles [L.223-27](#) et [R.223-20](#) du code de commerce,

Monsieur Kelly Moriarty, en sa qualité d'associé, a valablement convoqué les associés connus afin de procéder à la nomination d'un nouveau gérant.

Tous les associés connus sont présents ou représentés, à savoir :

- Madame Colomba Ferraiuolo – 22 parts (n°26 à 47) ;
- Madame Sophie Renaux - 22 parts (n°48 à 69) ;
- Monsieur Kelly Moriarty – 31 parts (n°70 à 100) ;

Lesquels représentent ensemble 75% du capital et des droits de vote.

La présidence de séance est assurée par Monsieur Kelly Moriarty.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Colomba Ferraiuolo.

Le président de séance présente l'ordre du jour, savoir :

1. Nomination d'un nouveau gérant
2. Pouvoirs à donner

Et ouvre les débats.

Les délibérations étant terminées, les résolutions sont mises aux votes.

PREMIERE RESOLUTION

Sont nommés co-gérants Messieurs Kelly Moriarty et Olivier Queudrue , lesquels, tous deux présents, acceptent leur fonction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés aux gérants, avec faculté d'agir seul ou séparément, ou à tout porteur d'une copie des présentes à l'effet de réaliser les formalités de publicité et d'opposabilité aux tiers subséquentes à la première résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés des voix exprimées

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est terminée, et les associés présents ont signé avec le Président de séance. Monsieur Olivier Queudrue a également signé.

Madame Colomba Ferraiuolo
Madame Sophie Renaux
Monsieur Kelly Moriarty
Monsieur Olivier Queudrue